

# REUNION DES 2 ILOTS DU 26 03 2024

Léa BONILLA	<input checked="" type="checkbox"/>	Jonathan BELLO	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie DUJARDIN	
Anne DUSSAUD		Madame MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	Françoise FOURIER	<input checked="" type="checkbox"/>
Christiane BERTRAND	<input checked="" type="checkbox"/>	Guy CHAUVIN		Bernard ROPA	
Guy AZNAR		Patrick BELE		Hans BUCK	
Martine BREGIER	<input checked="" type="checkbox"/>	Martine LIOTARD	<input checked="" type="checkbox"/>	Alain SCHAAF	<input checked="" type="checkbox"/>

THEMES	OBSERVATIONS
<b>FONCTIONNEMENT DES 2 ILOTS</b>	<p><b><u>ORGANISATION</u></b></p> <p><i>Il est précisé que le Belvédère 2 dispose de tantièmes dans le cadre de la répartition des locaux communs. L'immeuble du Belvédère 2 a donné lors d'une Assemblée Générale pouvoir à son président du conseil syndical de représenter ledit immeuble lors de l'Assemblée Générale du Belvédère 1. Le Belvédère 2 prendra part au vote de toutes les résolutions portant sur la clé 002 du règlement de copropriété.</i></p> <p><i>Le syndic destinataire de la convocation transmettra son pouvoir au président du Belvédère 2. Il est rappelé que la régularisation des charges issue des comptes du Belvédère 1 sera jointe à la convocation du Belvédère 2.</i></p> <p><i>Il est proposé de simplifier la gestion de l'ensemble des 2 îlots en mettant à jour les statuts. Un avis sera demandé à un avocat.</i></p> <p><i>→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents</i></p>
<b>TRAVAUX</b>	<p><b><u>Travaux de remplacement des vitrages du 26<sup>ème</sup> étage</u></b></p> <p>Foncia a passé la commande des travaux votés lors de la dernière Assemblée Générale.</p> <p><i>Les travaux ont été reportés en fin d'année afin de permettre au bureau d'étude de prévoir les réservations nécessaires à un futur ravalement du 26<sup>ème</sup> étage.</i></p> <p><b><u>Travaux de remplacement de la CTA du 26<sup>ème</sup> étage</u></b></p> <p>Une étude complémentaire va être lancée en vue de valider les travaux projetés et validés en Assemblée Générale.</p> <p><b><u>Travaux de remplacement de la porte de la galerie</u></b></p> <p>Les travaux de remplacement de la porte de la galerie seront exécutés après approbation de la préfecture de la notice de sécurité déposée.</p> <p><b><u>Travaux de rénovation des douches du centre sportifs :</u></b></p> <p>Les travaux de rénovation des douches seront réalisés après la rénovation des vitrages.</p> <p><b><u>Travaux de la Salle de Ping Pong :</u></b></p> <p>Il est envisagé de rénover la salle de Ping Pong en installant un isolant phonique au plafond/murs et remettre en état le sol.</p> <p><i>→ L'ensemble des 2 îlots laisse le conseil syndical du Belvédère 1 et sa commission technique à prendre la décision.</i></p> <p><b><u>Demande de Monsieur Buck : Centre sportif - Détecteurs de présence :</u></b></p> <p>Pensez à remplacer les 4 interrupteurs des WC et des vestiaires par des détecteurs de présence. En effet, les utilisateurs du Centre sportif du Belvédère ont tendance à oublier d'éteindre la lumière après leur passage aux WC et aux vestiaires</p> <p><i>→ L'ensemble des 2 îlots donne son accord pour la mise en place de détecteurs de présence si cela est réalisable techniquement.</i></p>

# REUNION DES 2 ILOTS DU 26 03 2024

	<p><b><u>Demande de Monsieur Buck pour l'achat d'une nouvelle machine autolaveuse NILFISK et d'un balai aquapower DYSON.</u></b>  → Le syndic se rapproche de la société de ménage du Belvédère 1 « LA RATIONNELLE » pour connaître leur proposition.</p> <p>Procéder au remplacement des luminaires de la salle de bibliothèque  → L'ensemble des 2 îlots donne son accord à l'unanimité</p>										
<p><b><u>Matériels de musculation du centre sportif</u></b></p>	<p>Le matériel de musculation présent au centre sportif appartient à Monsieur Lhomme (copropriétaire) qui le met à disposition à titre gratuit pour le Belvédère.  → Un échange est en cours avec le tuteur de Monsieur Lhomme concernant la destination du matériel et une proposition sera faite aux 2 îlots.</p>										
<p><b><u>Fonctionnement du centre sportif</u></b></p>	<p>Une réflexion est en cours afin de valider différentes opportunités d'aménagement (Horaires/activités/ jours d'ouverture...) de l'espace sportif du 26<sup>ème</sup> étage.</p> <p>→ L'ensemble des 2 îlots est d'accord à l'unanimité sur le principe de revoir les modalités d'accès au centre sportif.  → L'ensemble des 2 îlots est d'accord à l'unanimité pour faire des essais sur l'amplitude horaire d'ouverture y compris le jeudi.  → L'ensemble des 2 îlots confirme l'essai réalisé sur l'extension des horaires d'ouverture du centre sportif à 8h00</p>										
<p><b><u>Subvention Bibliothèque</u></b></p>	<p>Subvention à voter pour la bibliothèque  Le montant de la subvention reste identique aux années précédentes soit d'un montant de 400 euros  → L'ensemble des 2 îlots est d'accord à l'unanimité</p>										
<p><b><u>Montant de la location</u></b></p>	<p>A partir du 01/09/2024, il est décidé d'appliquer les prix suivants pour la location de la salle de réunion :</p> <table border="1" data-bbox="231 1160 1204 1321"> <thead> <tr> <th></th> <th>TARIFS RESIDENTS</th> <th>TARIFS NON RESIDENTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DE 0 à 50 personnes</td> <td>200 €</td> <td rowspan="3">650 €</td> </tr> <tr> <td>DE 50 à 100 personnes</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>DE 100 à 200 personnes</td> <td>400 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il est rappelé que la location des salles aux prix résidents est réservée uniquement aux personnes qui occupent un logement.</p>		TARIFS RESIDENTS	TARIFS NON RESIDENTS	DE 0 à 50 personnes	200 €	650 €	DE 50 à 100 personnes	300 €	DE 100 à 200 personnes	400 €
	TARIFS RESIDENTS	TARIFS NON RESIDENTS									
DE 0 à 50 personnes	200 €	650 €									
DE 50 à 100 personnes	300 €										
DE 100 à 200 personnes	400 €										
<p><b><u>Passage au centre sportif</u></b></p>	<p>Demande de M Buck concernant le contrôle administratif du centre sportif :  Passages <b>mensuels</b> de Monsieur Pehuet, le vendredi matin, lors de sa venue à la résidence, accompagné par le Chef Régisseur au Centre Sportif, pour constater l'état général du Centre sportif.  Passages <b>hebdomadaires</b> du Régisseur Chef au Centre Sportif, pour constater l'état général du Centre sportif.  → Le syndic et les régisseurs signeront le cahier lors des passages.</p> <p>Par ailleurs, il est proposé à l'unanimité des membres d'étudier la création d'une paroi séparatrice mobile dans la salle de réunion.</p>										